



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Autoroutes et routes

Question écrite n° 18548

Texte de la question

M. Jean-François Chossy demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme de bien vouloir lui préciser le nombre de voies de détresse actuellement en service sur le réseau routier et autoroutier français. Il souhaiterait également savoir si des statistiques sur l'utilisation de ces voies, par des véhicules en détresse, ont été établies, et dans l'affirmative combien de véhicules ont dû avoir recours à ces équipements.

Texte de la réponse

Les voies de détresse se sont développées depuis une dizaine d'années sur autoroutes, routes nationales et départementales. Bien qu'aucun recensement exhaustif n'ait été effectué, le nombre de ces voies actuellement en service peut être estimé à environ 80, et à autant le nombre de celles en cours d'étude sur l'ensemble des réseaux, avec une répartition pour moitié entre autoroutes et autres réseaux. Il n'existe pas à l'heure actuelle de statistiques précises sur leur utilisation, qui est très variable en fonction des caractéristiques de la descente, du lieu d'implantation, du trafic de poids lourds... Certaines voies de détresse ne sont jamais utilisées et d'autres très fréquemment, comme dans la descente de Ceignes sur l'autoroute A 40 qui comprend 3 voies de détresse avec en moyenne une utilisation par semaine de l'une ou l'autre. En revanche, sur l'A 72 dans la descente de Thiers, la fréquentation est d'environ une fois par mois.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18548

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1994, page 4732

Réponse publiée le : 26 décembre 1994, page 6472